

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le vendredi 4 avril deux mille vingt-cinq, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 10 avril deux mille vingt-cinq à 20h00.

Le jeudi 10 avril deux mille vingt-cinq à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : Ayrault Brigitte, Braconnier-Gatard Anne, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Dugleux Geneviève, Durand Jean-Louis, Herbreteau Jean-Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe, Vadier-Chauvineau Karine, Vaillant Claudine.

Absents représentés : Mesdames, Messieurs : Bassereau Christelle (*Morel Didier*), Estrade Laurent (*Ayrault Brigitte*), Berland Laurence, (*Michaud Jacky*), Girard Éric (*Vaillant Claudine*), Carolus Coralie (*Deroo Charles*).

Monsieur Didier Morel est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

- 1) Arrêt du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi 10 mars 2025.
- 2) Examen et vote des Comptes Financiers Uniques 2024
 - Budget principal Commune
 - Budget annexe Lotissement de La Plaine
- 3) Affectation des résultats 2024
 - Budget principal Commune
 - Budget annexe Lotissement de La Plaine
- 4) Vote des taux des taxes locales pour l'année 2025
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
 - Taxe d'habitation
- 5) Examen et vote des Budgets Primitifs 2025
 - Budget principal Commune
 - Budget annexe Lotissement de La Plaine
- 6) Délibération fixant les modalités de reversement du CCAS à la Commune, des salaires des agents intervenant à la Résidence Autonomie du Val de Vonne.
- 7) Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES 100% Poitou-vert pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES.
- 8) Camping Municipal de Vauchiron
 - Présentation et adoption du règlement intérieur du Camping Municipal de Vauchiron
 - Mise en place d'un tarif d'utilisation du sèche-linge et de location de linge de lit
- 9) Devis de l'entreprise Cap motoculture pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique DMC
- 10) Questions diverses
 - Point d'information sur le SIVOS

Arrêt du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du lundi 10 mars 2025

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 10 mars 2025 fait part qu'aucune remarque ne lui a été transmise.

En l'absence de remarque et de question, le procès-verbal est arrêté et sera publié sous huitaine.

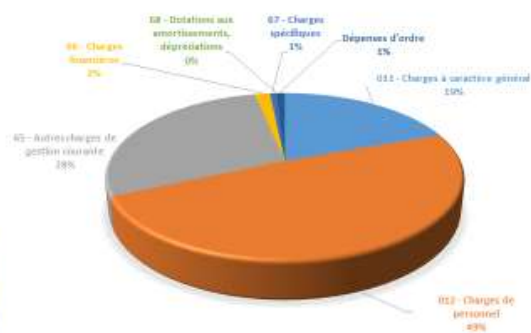
Présentation des éléments budgétaires pour l'exercice comptable 2025



Commission générale Budgets 2025

- 1) Bilan 2024
- 2) Prospective 2022 – 2026 actualisée
- 3) Choix du Taux de Fiscalité 2025
- 4) Budget 2025

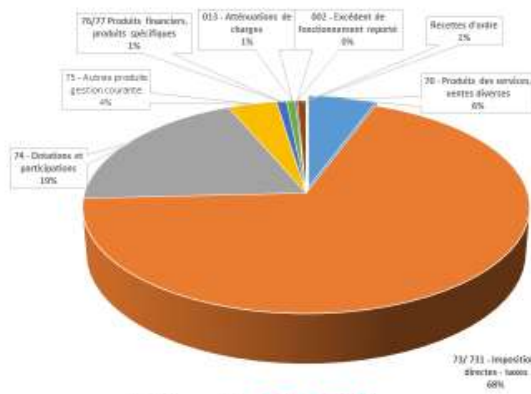
Les dépenses de fonctionnement 2024 (P 9 & 10)



011 - Charges à caractère général	463 405 €
012 - Charges de personnel	1 164 416 €
65 - Autres charges de gestion courante	677 681 €
66 - Charges financières	38 768 €
67 - Charges spécifiques	14 576 €
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations	793 €
Total dépenses d'ordre	23 103 €
Total dépenses de fonctionnement	2 382 743 €

Total dépenses **2 382 743 €**

Les recettes de fonctionnement 2024 (P1)



70 - Produits des services, ventes diverses	157 000
73/ 731 - Impositions directes - taxes	1 896 459
74 - Dotations et participations	535 961
75 - Autres produits gestion courante	110 738
76/77 Produits financiers, produits spécifiques	23 179
013 - Atténuations de charges	19 594
002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 506
Recettes d'ordre	19 992
Total recettes de fonctionnement	2 767 430

Total recettes **2 767 430 €**

Résultat de clôture 2024 (P1)

► Total recettes **2 767 430 €**

► Total dépenses **2 382 743 €**

Soit un résultat de clôture 2024 de **384 688 €**
Dont versement de la commune au budget lotissement La Plaine de 15 000,00 €

Investissements 2024 (P1)

Libellé	Dépenses TTC	Recettes	Observations
001 Déficit d'investissement reporté	30 570,07 €		
1541 Emprunts et dettes assimilées	253 310,90 €		Remboursement capital dette 2024
10 FCTVA 2023 + Taxe d'aménagement		41 577,29 €	
10 Excédent fonct capitalisé (cpté 1058)		405 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves
20 Immobilisations incorporelles	6 636,00 €		Honoraires cabinet modification zonage PLU parcelle Gendarmene (AT-0245)
204 Subventions d'équipement versées (OPAH-RU)	0,00 €		OPAH-RU
21 Immobilisations corporelles	164 485,19 €		
2116 Clôtures	11 964,00 €		Création d'allées au nouveau cimetière
212 Agencement et aménagement de terrain	13 320,00 €		Recadrage des chemins ruraux
2131 Bâtiments publics	6 749,95 €		Effraction cambriolage commerce multiservices
2138 Autres constructions	5 648,00 €		Achat motor 11 rue Galice
2156 Matériel et outillage défense incendie	2 621,42 €		Poteau d'incendie Avenue de Saintange
2158 Autres install., matériel et outillage tech.	36 106,36 €		Tondeuse autoporte + 2 débroussailluses
2182 Matériel de transport	27 500,00 €		Jeepier équipe technique + véhicule liquidation BCT Méusane
2183 Matériel informatique	11 838,94 €		Postes informatiques + câbles accueil mairie
2184 Matériel de bureau et mobilier	7 845,02 €		Aménagement accueil mairie + chaises
2186 Autres immobilisations corporelles	41 895,50 €		Vidéoprojecteurs salles + Armoire forte + perceuse grife + panneaux Grand Parc + panneaux rues
016 emprunts et dettes assimilées		20 000,00 €	Emprunt 2024 Non individualisé
Dépôt et cautionnement reçu		1 795,86 €	caution suite à acquisition Irreversible Plaza du 11 novembre
Total dépenses et recettes Hors opérations	454 806,76 €	468 474,25 €	
0051 Église		1 647,00 €	Solde subvention 2023 (diagnostic + travaux peinture)
0053 Travaux sur bâtiments communaux T3	93 992,05 €	88 107,50 €	Tentures + tennis
0066 Création d'une médiathèque	23 000,00 €		Études de faisabilité
0068 Aménagement du camping municipal	16 871,86 €		Page Web + Wifi
0069 Aménagement jardin médiéval	2 232,03 €	21 305,98 €	Semis et plants + signalétique
0070 Réception d'une friche commerciale	310 176,46 €	321 239,00 €	Acquisition + démantèlement partie profonde + diag solidité charpente métal // Subventions + prêt
0071 Installation d'un Skato-Park	1 501,45 €		Division cadastrale
0072 Parcours Intercast Legend'R	20 399,80 €		Acquiesc 50%
Total dépenses et recettes Opérations	467 174,45 €	452 389,48 €	
Dépenses d'ordre Travaux en régie	19 992,37 €		
Recette d'ordre (152 // 2138)		23 102,59 €	Ventes maison rue Galice + terrain abattoirs + jardin petite rue Saint Louis
Total	941 972,98 €	923 966,32 €	
Résultat 2024 (à reporter sur budget 2025)	18 006,66 €		

Compte Administratif 2024
Vue d'ensemble de l'investissement P.11-25

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
001 - Déficit d'investissement reporté	28 765,09	28 765,09	48 209,16	48 209,16	30 370,07	30 370,07
16 - Emprunts et dettes assimilés	289 000,00	287 642,31	263 000,00	261 683,89	253 500,00	253 310,90
20 - Immobilisations incorporelles	6 500,00	2 408,68	6 000,00		41 168,39	6 636,00
204 - Subventions d'équipement versées	4 800,00		6 000,00		6 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	216 527,72	79 779,07	266 687,84	110 460,37	351 082,67	164 489,19
Total dépenses réelles hors opérations	545 592,81	398 595,15	589 897,00	420 353,42	682 121,13	454 806,16
0061 - Restauration de l'église	163 546,00	101 509,20	121 500,00	31 670,40	142 000,00	
0063 - Travaux sur bâtiments communaux T3	45 057,00	23 055,03	140 000,00	23 771,41	94 500,00	93 992,05
0064 - Acquisition + install mobilehomes					50 000,00	
0066 - Création d'une médiathèque	50 000,00	13 236,00	36 794,00	8 422,45	23 600,00	23 000,00
0068 - Aménagement du camping municipal	23 800,00	20 927,05			25 000,00	15 871,66
0069 - Aménagement du jardin médiéval	51 000,00		61 000,00	54 712,13	6 000,00	2 232,03
0070 - Résorption d'une friche commerciale			352 500,00	30 000,00	320 000,00	310 179,46
0071 - Installation d'un Skate-Park					68 120,00	1 501,45
0072 - Parcours interactif Legend R					41 000,00	20 398,80
0073 - Travaux stade Jacques Papineau					45 400,00	
Total dépenses opérations d'invest.	491 538,00	231 603,28	735 104,00	159 268,39	815 620,00	467 174,45
Total dépenses d'ordre	20 000,00	12 081,24	20 000,00	10 610,52	20 000,00	19 992,37
Total dépenses d'investissement	1 057 130,81	642 279,67	1 345 001,00	590 232,33	1 517 741,13	941 972,98

Compte Administratif 2024
Vue d'ensemble de l'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
024 - Produits des cessions d'immobilisations					92 000,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	376 120,00	374 025,98	420 000,00	420 432,83	460 000,00	446 677,39
13 - Subventions d'investissement reçues	22 000,00	11 218,00		4 542,16		
16 - Emprunts et dettes assimilés	50 000,00	51 000,00	1 000,00	80 000,00	41 000,00	21 796,86
Total recettes réelles hors opérations	448 120,00	436 243,98	421 000,00	504 974,99	593 000,00	468 474,25
0061 - Restauration de l'église	79 624,00	74 079,30	34 637,00	21 086,00	105 000,00	1 647,00
0063 - Travaux sur bâtiments communaux T3			92 682,00	17 664,00	64 136,00	88 197,50
0064 - Acquisition + install mobile-homes					50 000,00	
0068 - Aménagement du camping municipal	13 819,00	13 940,00				
0069 - Aménagement du jardin médiéval	51 000,00		40 182,00	9 054,60	31 128,00	21 305,98
0070 - Résorption d'une friche commerciale			352 500,00		257 250,00	321 239,00
0071 - Installation d'un Skate-Park					45 413,00	
0072 - Parcours interactif Legend R					27 198,00	
Total recettes opérations d'invest.	237 162,00	154 742,80	524 001,00	47 804,60	580 123,00	432 389,48
Total recettes d'ordre	371 848,81	67,00	400 000,00	8 000,00	344 618,13	23 102,59
Total recettes d'investissement	1 057 130,81	591 053,78	1 345 001,00	560 779,59	1 517 741,13	923 966,32
SOLDE DEL'INVESTISSEMENT	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde d'investissement		-51 225,89		-29 452,74		-18 006,66

**Le résultat de la section de
d'investissement 2024**

- ▶ Total recettes **923 966,32 €**
- ▶ Total dépenses **941 972,98 €**
- ▶ Soit un déficit 2024 de **- 18 006,66 €**

Pour mémoire :

2020 : + 92 900 €
 2021 : - 28 765 €
 2022 : - 51 226 €
 2023 : - 30 370 € (29 453 € + 917 € DM)

Budget annexe Lotissement (P.26-30)

- ▶ Détail de la section de fonctionnement
- ▶ Détail de la section d'investissement

- ▶ Mise en œuvre de la résorption du déficit sur 10 ans de 2021 à 2030
(soit 15 000 € en 2024)

LOTISSEMENT

Compte Administratif 2024 Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
002 - Déficit de fonctionnement reporté	142 367,43	142 367,43	127 367,43	127 367,43	112 367,43	112 367,43
Total dépenses réelles	142 367,43	142 367,43	127 367,43	127 367,43	112 367,43	112 367,43
Total dépenses d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total dépenses de fonctionnement	246 062,55	246 062,55	231 062,55	231 062,55	216 062,55	216 062,55
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70 - ventes terrains	23 017,19		23 017,19		23 017,19	
75 - Autres produits de gestion courante				15 000,00	89 350,24	15 000,00
77 - Produits spécifiques	119 350,24	15 000,00	104 350,24			
Total recettes réelles	142 367,43	15 000,00	127 367,43	15 000,00	112 367,43	15 000,00
Total recettes d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total recettes de fonctionnement	246 062,55	118 695,12	231 062,55	118 695,12	216 062,55	118 695,12
SOLDE DE FONCTIONNEMENT						
Solde de fonctionnement	0,00	127 367,43	0,00	112 367,43	0,00	97 367,43

LOTISSEMENT

Compte Administratif 2024 Vue d'ensemble de la section d'investissement

	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Total dépenses d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total dépenses d'investissement	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total recettes d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total recettes d'investissement	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT						
Solde d'investissement						

Évolution de l'épargne nette 2020 -2024

Rappel 2020

- Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 329 k€ - 170 k€ = 2 159 k€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	2 104 k€
- Épargne Brute (2 159 k€ - 2 104 k€) :	55 k€
- Épargne Nette (- remboursement capital de la dette) :	55 k€ - 256 k€ = -201 k€

Rappel 2021

► Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 425 k€ - 142 k€ = 2 283 k€
► Dépenses réelles de fonctionnement :	- 2 030 k€
► Épargne Brute (2 283 k€ - 2 030 k€) :	= 253 k€
► Épargne Nette (- remboursement capital de la dette) :	253 k€ - 290 k€ = -37 k€

Rappel 2022

• Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 554 k€ - 80 k€ = 2 474 k€
• Dépenses réelles de fonctionnement :	= 2 200 k€
• Épargne Brute (2 474 k€ - 2 200 k€) :	= 274 k€
• Épargne Nette (- remboursement capital de la dette) :	274 k€ - 287 k€ = -13 k€

Calcul de l'épargne nette 2023

• Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 633 844 € - 6 027 € = 2 627 817 €
• Dépenses réelles de fonctionnement :	= 2 226 948 €
• Épargne Brute (2 627 817 € - 2 226 948 €) :	= 400 869 €
• Épargne Nette (- remboursement capital dette) :	400 869 € - 261 184 € = +139 685 €

Calcul de l'épargne nette 2024

• Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 747 438 € - 4 506 € = 2 742 932 €
• Dépenses réelles de fonctionnement :	= 2 359 640 €
• Épargne Brute (2 757 238 € - 2 359 640 €) :	= 383 292 €
• Épargne Nette (- remboursement capital dette) :	383 292 € - 252 753 € = +130 539 €

État de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	1 764 400,02	256 136,93	38 709,01	294 845,94	1 858 263,04
2021	1 858 263,04	290 465,22	34 792,59	325 257,81	1 707 797,79
2022	1 707 797,79	287 362,31	29 608,27	316 970,58	1 520 435,43
2023	1 520 435,43	261 183,65	30 490,47	291 674,12	1 339 251,76
2024	1 503 101,76	253 310,88	29 839,68	283 150,56	1 289 790,87
2025	1 289 790,87	252 812,41	27 183,43	279 995,84	1 036 978,45
2026	1 036 978,45	153 290,34	22 516,84	175 807,18	883 688,10
2027	883 688,10	142 815,53	18 517,86	161 333,39	740 872,57

Capacité de désendettement 2020 :	1 858 263,04 / 55 000 = 33,79 ans
Capacité de désendettement 2021 :	1 707 797,79 / 253 000 = 6,75 ans
Capacité de désendettement 2022 :	1 520 435,43 / 274 000 = 5,55 ans
Capacité de désendettement 2023 :	1 339 251,76 / 400 869 = 3,34 ans
Capacité de désendettement 2024 :	1 289 790,87 / 383 292 = 3,37 ans

Les principaux ratios financiers 2015 - 2024

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Épargne brute	400 333	297 612	197 175	137 146	134 612	54 904	253 000	274 000	400 869	383 292
Épargne nette	37 941	-35 679	-116 348	-110 033	-143 208	-201 233	-37 000	-13 000	139 685	130 539
Capacité de désendettement (années)	7,0	9,0	13,0	13,4	13,1	33,8	6,8	5,5	3,3	3,3
Taux d'épargne brute	17,9%	13,3%	8,2%	5,9%	5,9%	2,5%	11,0%	11,0%	15%	14%
Fonds de roulement de l'exercice	215 659	-117 860	231 327	-1 257	-95 804	133 285	43 882	314 517	380 055	366 682
Trésorerie à fin d'année (euros)	-131 353	-206 785	-20 887	74 918	-85 285	130 301	191 384	453 305	555 000	343 000
Trésorerie à fin d'année (nombre de jours)	-22	-26	-3	10	-11	17	27	58	72	70

Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024

- Commune
- Lotissement

Étude du Compte Financier Unique (CFU) Commune (Vote du CFU)

- Délibération Compte Financier Unique (CFU) 2024 (page 32)
- Affectation des résultats de l'exercice 2024 (page 35)
- Étude du Compte Financier Unique (CFU) Lotissement (Vote du CFU)
- Délibération Compte Financier Unique (CFU) (page 33)
- Affectation des résultats de l'exercice 2024 (page 36)

Monsieur le Maire présente les Compte Financiers Unique pour l'exercice 2024 :

Examen et vote du Compte Financier Unique Budget Principal Commune de Lusignan pour l'exercice comptable 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération 2023/71 du 13 novembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé l'application de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour ce même exercice comptable 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion produit par le comptable public.

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget principal et arrête ainsi les comptes pour l'exercice comptable 2024 :

Investissement		
Dépenses	Prévues	1 517 741.13
	Réalisées	941 972.98
	Reste à réaliser	89 300.00
Recettes	Prévues	1 517 741.13

	Réalisées	923 966.32
	Reste à réaliser	83 000.00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues	2 783 568.37
	Réalisées	2 382 742.61
Recettes	Prévues	2 783 568.37
	Réalisées	2 767 430.37

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :

Résultat exercice 2024 - 18 006.66

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 + 384 687.76

Résultats global au 31.12.2024 + 366 681.10

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Geneviève Dugleux préside la séance pour procéder au vote du Compte Financier Unique 2024 du budget principal Commune de Lusignan.

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (0 voix contre et 21 voix pour) le Compte Financier Unique du budget principal Commune de Lusignan pour l'exercice 2024 à main levée.

Examen et vote du Compte Financier Unique Budget annexe Lotissement Lusignan pour l'exercice comptable 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération 2023/71 du 13 novembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé l'application de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour ce même exercice comptable 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion produit par le comptable public.

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement et arrête ainsi les comptes pour l'exercice comptable 2024 :

Investissement

Dépenses	Prévues	103 695.12
	Réalisées	103 695.12

Recettes	Prévues	103 695.12
	Réalisées	103 695.12

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	216 062.55
	Réalisées	216 062.55

Recettes	Prévues	216 062.55
	Réalisées	118 695.12

Résultat de clôture de l'exercice cumulés au 31.12.2024

Investissement : 0.00

Fonctionnement : - 97 367.43

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Geneviève Dugleux préside la séance pour procéder au vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement Lusignan.

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (0 voix contre et 21 voix pour) le Compte Financier Unique du budget Lotissement Lusignan pour l'exercice 2024 à main levée.

Monsieur le Maire indique que le travail suivant est l'affectation des résultats de la commune et du lotissement :

Nos arbitrages pour la construction du budget 2025

La question de l'affectation des résultats 2024 :

Rappel du résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement : **384 687,76 €**

- Pour 2025 la section d'investissement inscrit un déficit de **18 006,66 €**, à ce déficit il faut faire face également au remboursement de la dette de **253 000 €** soit un total de **271 006,66 €**.

Il est proposé d'inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) **la somme de 384 687,76 €** qui permet de couvrir la dette, le déficit et de laisser une capacité de financement supplémentaire de nos investissements pour un montant de **113 681,10 €**

- Du résultat de la section de fonctionnement il est proposé de ne pas inscrire de crédits au compte 002 en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) afin d'abonder notre section d'investissement,

(Prendre délibération affectation des résultats) (p.34 commune) et (p.36 Lotissement)

L'exécution Budgétaire 2024 sur base de la prospective financière

- La réalisation du budget de l'exercice 2024 était la 5^{ème} année d'exécution et la 4^{ème} année de construction budgétaire qui permet sur la base de notre prospective financière de la commune de montrer que l'objectif de redresser les finances est atteint : Épargne nette positive sur 2 exercices à hauteur de 130 539 € pour l'exercice 2024.

- La dégradation des résultats de la section de fonctionnement années après années, nous a obligé à augmenter le taux de fiscalité de la Taxe sur le Foncier Bâti + 10% en 2021 et + 4% en 2022. En 2023 nous avons pu rester à taux constant pour assurer un retour à l'équilibre financier et 2024 + 3%. Nous maintenons un suivi rigoureux de chaque instant sur l'ensemble des dépenses de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

- La diminution des annuités de remboursement de la dette se poursuit :

Exercice 2022 : Remboursement du capital de la dette : 287 642 € - Intérêts de la dette : 29 608 €

Exercice 2023 : Remboursement du capital de la dette : 261 184 € - Intérêts de la dette : 30 490 €

Exercice 2024 : Remboursement du capital de la dette : 253 311 € - Intérêts de la dette : 29 840 €

Exercice 2025 : Remboursement du capital de la dette : 252 812 € - Intérêts de la dette : 27 183 €

- Nous poursuivons l'objectif de remettre la section d'investissement à niveau afin d'assurer une meilleure cadence d'investissement pour les exercices à venir. Rappel : 2021 : 225 000 €, 2022 : 326 000 €, 2023 : 300 000 €, 2024 : 638 000 €.

- Ces équilibres sont fragiles et précaires et nous devons soutenir l'action mis en œuvre pour ce sixième exercice budgétaire de la mandature 2020-2026.

Monsieur le Maire présente les délibérations d'affectation des résultats de l'exercice 2024 :

Affectation des résultats 2024 budget principal Commune de Lusignan

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice comptable 2024 ce jour le jeudi 10 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de :	380 181.39
- Un excédent reporté de :	4 506.37
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	384 687.76

- Un déficit d'investissement de : 18 006.66
- Un déficit des restes à réalisés de : 6 300.00
- Soit un besoin de financement de : 24 306.66

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent 384 687.76
 Affectation complémentaire en réserve (cpt1068) 384 687.76
 Résultat reporté en fonctionnement (002)

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 18 006.66

Affectation des résultats 2024 budget annexe Lotissement Lusignan.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ce jour le jeudi 10 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

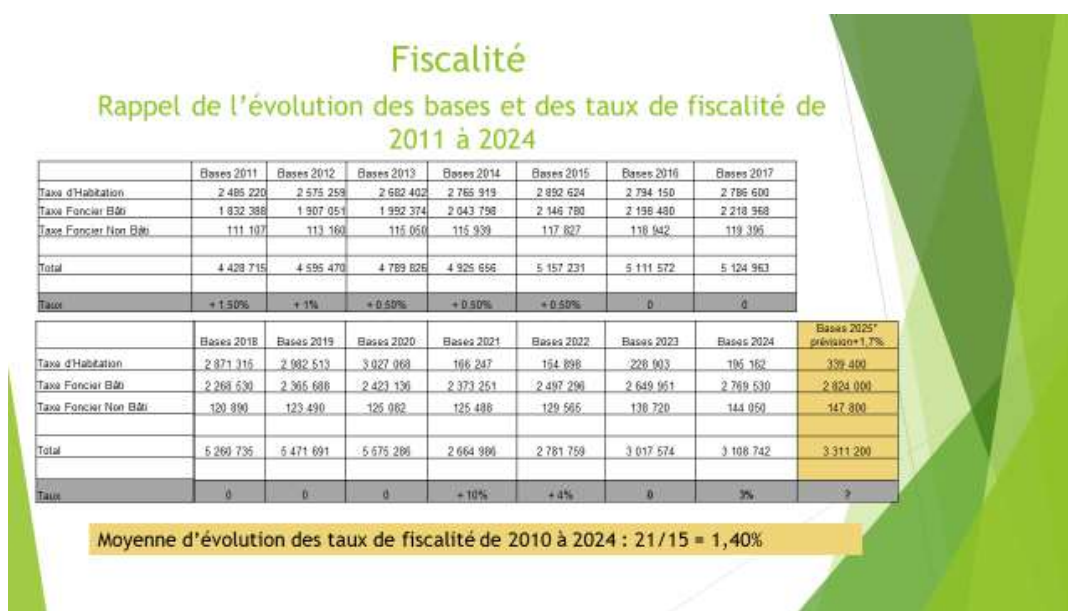
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement cumulé de 97 367.43
- Un résultat d'investissement de : 0.00
- Un déficit des restes à réalisés de : 0.00
- Soit un besoin de financement de : 0.00

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Déficit 97 367.43
 Inscription au compte 002 (dépense de fonctionnement) : 97 367.43
 Résultat d'investissement reporté (001) : 0.00

Monsieur le Maire présente les tableaux de fiscalité afin de définir les taux pour l'année 2025 :



I - TAXES PRINCIPALES (DANS LES RÔLES GÉNÉRAUX DE 2024)

Taxe d'habitation (TH)	Taux	Base	Produit	Lissage
Commune - TH	17,21	155 162	33 587	0
- maq. résid. second	***	***	***	***
Syndicat(s)				
EPCI	18,55	155 162	28 596	0
TOTAL			62 183	
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)				
Commune			***	
Syndicat(s)			***	
EPCI			***	
TOTAL			***	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)				
Commune	45,62	2 789 530	1 262 596	664
- avant effet réforme TH			147 467	
- montant de l'effet de coefficient correcteur (ECC)			1 419 663	
- produit net perçu (ECC compris)				
Syndicat(s)				
EPCI	5,17	2 789 529	142 662	-14
TOTAL			1 405 265	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)				
Commune	52,09	144 050	75 036	***
Syndicat(s)			***	
EPCI	6,38	144 050	9 265	***
TOTAL			84 301	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
Commune				
Syndicat(s)				
EPCI - à foc. additionnelle/unique	26,01	613 138	168 047	570
- à fiscalité de zone				
- à fiscalité éolienne				
TOTAL			168 047	

II - TAXES ANNEXES ET ASSIMILÉES

Taxe additionnelle à la TFPNB	Taux	Base	Produit	Lissage
Au profit de :				
EPCI				
- Taxe foncière sur prop. non bâties	28,57	7 525	2 178	***
Taxe additionnelle spéciale annuelle pour la région d'Île-de-France (TASA)				
Commune	***	***	***	***
Syndicat(s)	***	***	***	***
EPCI	***	***	***	***
TOTAL			***	
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques, et la prévention des inondations (TGEMAPI)				
Commune	6,258	155 162	489	0
Syndicat(s)	6,164	2 648 813	4 323	0
EPCI	6,258	144 050	372	***
TOTAL			5 184	
Taxes spéciales d'équipement (TSE)				
Commune	6,122	155 162	232	
Syndicat(s)	6,164	2 648 813	4 269	2
EPCI	6,380	7 525	29	***
TOTAL			4 530	
Taxe sur les pyènes				
Commune				
Syndicat(s)				
EPCI				
TOTAL			0	
Taxes pour frais de chambres consulaires				
Chambre d'agriculture			12,40	
Chambre de commerce et d'ind.			1,12	
Chambre de métiers et de l'artisanat				
- droits fixes			152	
- droits additionnels			2,88	
TOTAL			166	
Cotisation pour la Caisse d'assurance-accidents agricole				
Commune				
Syndicat(s)				
EPCI				
TOTAL			0	

III - COMPENSATIONS PAR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

TVA actualisée à compenser au titre de la suppression de la TH pour la Ville de Paris	***
TVA actualisée à compenser au titre de la suppression de la CVAE	***

IV - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)

	Commune	EPCI	Département	Région
Éolienne		35 512	15 840	***
Hydroéolienne				***
Photovoltaïque	200	4 384	4 005	***
Hydraulique				***
Transformateur		48 372	***	***
Station radioélectrique		19 743	9 896	***
Centrale électrique				***
Gaz/Hydrocarb./Prod. chimiq.				***
Géothermique		***	***	***

V - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)

	Commune	EPCI
Coefficient		1,29
Produit net		92 185

VI - TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Au profit de :	TEPCI GRAND POITIERS CU	Plain	Reduit A	Reduit B	Reduit C	Reduit D
Taxe		0,00				
Base		2 735 132				
Produit		218 916				

VII - DCRTP ET GIR CONCERNANT LA COMMUNE

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Garantie individuelle de ressources (GIR)	

VIII - SYNTHÈSE

	Commune	Syndicat(s)	EPCI	Département	Région
TH/THLV	33 587		28 596	***	***
TFPB	1 405 265		142 662	***	***
TFPNB	75 639		9 265	***	***
TA-TFPNB		***	2 178	***	***
CFE			168 047	ND*	ND*
DCRTP		***	***	***	***
GIR		***	38 735	ND*	ND*
IFER	299	***	107 641	29 899	
TEOM			218 916	***	***
TECOM				***	***
TASCOM		***	92 185	***	***
TASARIF	***	***	***	***	***
TPYLONES		***		***	***
TGEMAPI	***	***	5 971	***	***
TVA TH (NDP)	***	***		***	***
TVA CVAE	***	***	***	***	***
TOTAL	1 559 851		797 864	29 899	

*ND : information non disponible au niveau communal

Fiscalité 2025

Augmentation des bases annoncée pour 2025 + 1,7%

Total fiscalité 2020 : 1 152 991,00 €	budget ancienne équipe.
Total fiscalité 2021 : 1 275 682,00 €	122 691 € + 10 % F. Bâti
Total fiscalité 2022 : 1 383 529,00 €	107 887 € + 4 % F. Bâti
Total fiscalité 2023 : 1 480 917,00 €	97 388 € + 0%
Total fiscalité 2024 : 1 581 188,00 €	+100 271 € + 3%

Produit supplémentaire 2025 + 57 022 € (Taux constant)

Principales estimations des modifications budgétaires de l'exercice 2025 au regard de l'exercice 2024

	Evolution des recettes	Augmentation des dépenses	Commentaires
Revalorisation de 12 % participation SIVOS		+ 65 074 €	
Chapitre 011 Charges générales +4%		+ 22 395 €	Électricité, réseau de chaleur, gaz, carburant et combustible, eau.
Chapitre 011 Cpt 623 (fêtes et cérémonies)		+ 25 800 €	Effort Millénaire
Chapitre 012 Charges de personnel		+ 55 000 €	+ 21 000 € CNRACL / + 24 000 € capital décès / + 10 000 € Évolution masse salariale
Dotation de Solidarité Rurale (effet FRR)	+ 41 005 €		
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	- 12 929 €		Notifié le 01/04/2025
Fiscalité taux constants	+ 57 022 €		
Total	85 098 €	168 269 €	(- 83 171 €)
Versement du CCAS à la commune	- 30 000 €		

Différences estimées sur l'exercice 2025 : - 113 171 €

Fiscalité 2025
taux +2%

Taux Constant
+ 57 022 €

Taux + 1%
+ 71 358 €

Taux + 2%
+ 85 548 €

Libellés	Bases prévisionnelles	Variation des bases 1.7%	Taux appliqués +2%	Variation des taux	Produit
Taxe Foncier bâti notifié 2023	2 649 951	1 069	44.29 %	0.00%	1 172 565 €
Taxe Foncier bâti notifié 2024	2 769 530	1 045	45.62%	3%	1 262 596 €
Prévisionnel 2025	2 824 000	1 020	48.53%	2.00%	1 314 007 € + 51 411 €
Taxe foncier non bâti 2023	138 720	1 071	50.57 %	0.00 %	70 151 €
Taxe foncier non bâti 2024	144 050	1 045	52.09%	3%	75 036 €
Prévisionnel 2025	147 800	1 026	53.13 %	2.00 %	78 526 € + 3 480 €
Taxe habitation notifié 2023	228 903	1 071	16.71 %	0.00 %	38 250 €
Taxe habitation notifié 2024	195 162	0.85	17.21%	3%	33 587 €
Prévisionnel 2025 (+THLV)	330 400	1.74	17.55 %	2.00%	59 565 € + 25 978 €
Total fiscalité directe 2023					1 280 966 €
Total fiscalité directe 2024					1 371 219 €
Prévisionnel 2025				+ 2 %	1 452 098 € + 80 879 €
Allocations compens 2023					58 104 €
Allocations compens 2024					62 961 €
Prévisionnel 2025					63 964 € + 903 €
IFER					304 000 € + 304 000 €
Coefficient correcteur 2023					141 847 €
Coefficient correcteur 2024					147 000 €
Prévisionnel 2025					150 470 € + 3 462 €
TOTAL général fiscalité 2023					1 480 917 €
TOTAL général fiscalité 2024					1 581 188 €
Prévisionnel 2025				+ 2 %	1 668 730 € + 85 548 €

Monsieur Christian Chainré indique que la tendance haussière constante des taxes foncières bâties, non bâties et sur la taxe d'habitation devient pour l'opposition extrêmement compliquée, il indique que la charge fiscale pour beaucoup de gens à Lusignan représente une explosion, il estime qu'il y a sûrement un travail à faire sur les dépenses. Il ne faut pas oublier qu'à Lusignan il y a beaucoup de familles monoparentales, des femmes seules, jeunes mamans ou bien veuves qui sont propriétaires de leur maison et dont les revenus sont souvent modestes.

M. Chainré indique que Monsieur le Maire présente un tableau sur 15 ans, M. Chainré propose de regarder l'augmentation sur les cinq dernières années. Lisser l'augmentation sur 15 ans n'est pas juste. M. Chainré ajoute que Monsieur le Maire peut contester les choix faits par l'équipe précédente, par contre présenter une augmentation moyenne de 1,40% ce n'est pas logique et cela lui pose problème. Une augmentation supplémentaire vient stopper l'attractivité de notre commune.

M. le Maire dit entendre la remarque de M. Chainré mais l'objectif de l'équipe municipale actuellement en place est de remettre les finances de la commune en ordre de marche.

Si la fiscalité n'avait pas évolué depuis 2020, nous serions aujourd'hui sous la tutelle de la Préfecture. Monsieur le Maire se rappelle de la 1^{ère} rencontre qu'il eut avec le sous-Préfet et le Directeur des finances publiques pour s'entendre dire « que fait-on avec la commune de Lusignan ? ». Monsieur le Maire rappelle qu'il est arrivé en 2020 et qu'il a dû contracter un prêt de 350 000 € pour payer les travaux du centre-ville qui n'étaient pas financés. Monsieur le Maire indique que les chiffres présentés ne sont pas une histoire de déontologie mais de présenter ce qui a été fait. Tous les points d'augmentation de fiscalité, j'en assume à 100% les conséquences, mais je vois le redressement des finances communales et la possibilité de faire les travaux d'urgence et de réfléchir sur des projets futurs qui redonnent de l'attractivité à la commune.

M. le Maire rappelle également que la fiscalité payée aujourd'hui est encore inférieure à la fiscalité appliquée avant la disparition de la taxe d'habitation.

M. Chaintré intervient en rappelant que la suppression de la Taxe d'habitation avait pour but de redonner du pouvoir d'achat aux citoyens. Il ne s'agit pas de reprendre ce montant de pouvoir d'achat. Monsieur Chaintré constate que la situation financière de la commune est saine, il n'y a pas lieu d'augmenter encore la fiscalité, il indique qu'une pause serait bien plus normale.

Monsieur le Maire dit entendre la remarque, il rappelle que des économies sont faites. Il rappelle ensuite qu'avec cette proposition de 2% supplémentaires, nous allons vers une dégradation du résultat d'environ 90 000 €. Monsieur le Maire ajoute que la gestion est globale.

M. Jean-Louis Durand indique que l'augmentation de moyens a généré des moyens pour des opérations qu'il n'y avait pas avant. Pourquoi il fallait ça ? Nous avons voté ici un mandat à l'EPFNA d'acheter pour un maximum de 500 000 € sur un périmètre bâti qui comprenait l'ensemble de la friche de centre-ville par une opération que je suppose parfaitement légale. Ce périmètre a changé et les 500 000 € n'ont permis que d'acheter une partie. La commune a acquis en direct la barre place Isabelle d'Angoulême pour 250 000 €. Cette opération n'était pas spécialement prévue, alors il faut augmenter les impôts.

M. Charles Deroo souhaiterait évoquer la stratégie de l'équipe municipale, c'est de redonner de l'attractivité à la commune, cette attractivité représente du business pour les commerces, on doit avoir des retours, il ne faut pas s'attendre à avoir ces retours demain, c'est la prochaine mandature, il espère qui en aura les fruits.

M. Deroo rappelle que le souci de l'équipe municipale c'est que l'on était devant un mur, et qu'il fallait franchir ce mur. Ne rien faire devant une telle verrue en centre-ville, j'en aurai honte pour les mélusins. Monsieur Chaintré rappelle que le paysage du centre-ville il y a 20 ans n'était pas du tout le même qu'aujourd'hui, un énorme travail a été fait avec l'engagement de sommes énormes, le site a été remis en valeur.

M. Chaintré rappelle également les années 2020 et la COVID cela a été des années très particulières qui ont eu des impacts sur les finances communales.

M. le Maire rappelle qu'en 2015 la commune prend l'effet de la politique du Président Hollande (économies publiques), 2017 intégration dans Grand Poitiers ce qui a impliqué une baisse importante des dotations de l'Etat. Ce qui a fait que la commune a perdu plus de 200 000 € de résultats.

M. le Maire tient à préciser que sur la barre commerciale Place Isabelle d'Angoulême il y a eu 250 000 € d'acquisition, nous avons obtenu 103 000 € de subventions, nous avons fait un emprunt de 163 500 € sur 30 ans et aujourd'hui les loyers encaissés : Groupama, les logements et de la boulangerie sont supérieurs aux remboursements d'emprunt, cela ne crée pas de charge sur le budget, il ne faut pas tout mélanger.

Fiscalité directe locale, vote des taux des taxes locales pour l'exercice 2025 Commune de Lusignan.

Monsieur le Maire après avoir présenté la prospective financière de la commune et les besoins de financement nécessaires, propose d'augmenter les taux des trois taxes de 2%.

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties est porté à :	46.53 %
Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties est porté à :	53.13 %
Le taux de Taxe d'Habitation (résidences secondaires) est porté à :	17.55 %

Le produit attendu est donc défini comme suit :

Libellés	Bases prévisionnelles	Variation des bases / 2024	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation des taux / 2024	Produit voté par l'assemblée délibérante
Taxe Foncière (bâti)	2 824 000	1.020	46.53 %	2.00%	1 314 007 €
Taxe foncière (non bâti)	147 800	1.026	53.13 %	2.00 %	78 526 €
Taxe habitation	339 400	1.74	17.55 %	2.00 %	59 565 €
Total fiscalité directe					1 452 098 €

Allocations compensatrices					63 864 €
Coefficient correcteur					150 470 €
TOTAL général fiscalité					1 666 736 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 5 voix contre et 17 voix pour, d'adopter les taux présentés ci-dessus ainsi que les produits qui en découlent.

Le Maire est autorisé à intervenir.

Présentation des budgets primitifs pour l'exercice 2025

Présentation des budgets primitifs 2025

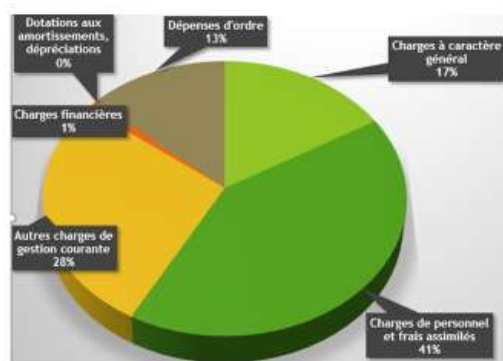
► Commune

La section de fonctionnement

La section d'investissement

(P.39 à P.62)

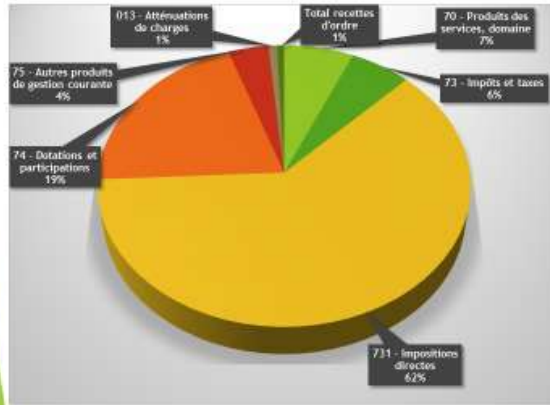
Section de fonctionnement dépenses 2025 (P.41)



Total dépenses prévues **2 934 879 €**

011 - Charges à caractère général	495 800,00 €
60 - Achats et variation des stocks	177 000,00 €
61 - Services extérieurs	185 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	109 800,00 €
63 - Impôts taxes et versements assimilés	14 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 220 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	40 000,00 €
63 - Impôts taxes et versements assimilés	30 000,00 €
64 - Charges de personnel	1 150 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	808 324,24 €
66 - Charges financières	31 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations	800,00 €
Total dépenses réelles	2 545 924,24 €
Total dépenses d'ordre (virement Investissement)	388 954,76 €
Total dépenses de fonctionnement	2 934 879,00 €

Section de fonctionnement recettes 2025 (p41)



70 - Produits des services, domaine et ventes diverse:	194 200,00 €
73 - Impôts et taxes	170 413,00 €
731 - Impositions directes	1 819 712,00 €
74 - Dotations et participations	574 894,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	132 200,00 €
013 - Atténuations de charges	24 000,00 €
Total recettes réelles	2 914 879,00 €
Total recettes d'ordre	20 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	2 934 879,00 €

Total recettes prévues 2 934 879 €

Investissements prévisionnels 2025 (p 42 à 43)

Libellé	Dépenses TTC	Recettes (subventions)	Observations
Déficit d'investissement cumulé	18 006,66 €		
Remboursement de la dette	253 000,00 €		
FCTVA 2024		40 000,00 €	
Cofin 100% (résultat 2024 reporté en investissement)		384 687,76 €	
Taxe d'aménagement		15 000,00 €	
Soins total	271 006,66 €	439 687,76 €	Déficit positif V 2025: 168 661,70 € pour mémoire 2024: 170 638,00 €
Non individualisé (hors opération)			
Cimetière	20 000,00 €		
Equipement WiFi salles associations	6 315,00 €	5 000,00 €	Activ 3 programme 2025
Aménagement hall mairie + écurie (2024)	12 232,00 €	9 234,00 €	Activ 3 2024 Inauguration mairie (Mobilier 12 232 €)
Banquettes Grand Parc	5 000,00 €		
Matériels service technique			
Divers matériels	10 000,00 €		Machine nettoyage allées / Divers matériels
Achat véhicule (camion benne)	34 418,00 €	17 394,00 €	Activ 3 programme 2025
Subvention ACV 3 (2024)		25 900,00 €	Activ3 programme 2024 versement fait 01/2025
Renouvellement plaques recense	15 000,00 €		
Installation d'une bâche incendie La Négrut	30 000,00 €	19 300,00 €	DETR / DSL programme 2025 (dépôt)
Mise en conformité avec PLU terrain gendarmes	15 000,00 €		Cabinet Urbanova - enquête publique
Ventes garages La Georginrière		50 300,00 €	SARL Distribution Mékysine
Soins total non individualisé	147 965,00 €	133 266,00 €	
Opérations			
001 Eglise (Maître d'œuvre + travaux urgences)	100 000,00 €	64 000,00 €	Drac + Département ACV 5 / Travaux d'urgence / A déposer
003 Travaux sur Séminaire communal	70 000,00 €		Subvention communale / Subvention Marcon des asso + logement notre dame + divers
004 Acquisition / installation 3100ve-nomas	50 000,00 €		
005 Aménagement camping	25 000,00 €	26 841,00 €	Activ 3 2024: 6 200 € / Activ 3 2025: 18 400 € / Ademe 2 175 €
0070 Requalification Friche Commerciale / Médithèque	350 000,00 €	300 000,00 €	242 300 € Fils vert + DETR/DSL programme 2025 / AMO (département 58 000 €)
0071 Installation d'un Skate-Park	68 120,00 €	38 000,00 €	Bus DETR (11 353) / Ministère des sports (17 000 €) obtenu / Skate & Etat
0072 Parcours Interactif Legend R	21 000,00 €	27 198,00 €	Feder Leader
Soins total opération	684 120,00 €	496 038,00 €	
Total	1 503 091,66 €	1 028 984,76 €	
Besoin de financement		74 004,90 €	

Section d'investissement 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025			RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales		Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	18 006,66		18 006,66	024 - Produits des cessions d'immobilisations	56 350,00		56 350,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	254 000,00		254 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	439 687,76		439 687,76
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	34 300,00	44 300,00	13 - Subventions d'investissement reçues	35 544,00		35 544,00
204 - Subventions d'équipement versées	6 000,00		6 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		1 000,00
21 - Immobilisations corporelles	341 148,86	10 000,00	351 148,86	Total recettes réelles hors opérations	534 581,76		532 581,76
Total dépenses réelles hors opérations	629 155,52	44 300,00	673 455,52	0061 - Restauration de l'église	19 000,00	45 000,00	64 000,00
0051 - Restauration de l'église	100 000,00		100 000,00	0068 - Aménagement du camping municipal	26 841,00		26 841,00
0063 - Travaux sur bâtiments communaux	70 000,00		70 000,00	0070 - Réorption d'une friche commerciale	300 000,00		300 000,00
0064 - Acquisition installation mobile-boites	5 000,00	45 000,00	50 000,00	0071 - Installation d'un Skate-Park		38 000,00	38 000,00
0068 - Aménagement du camping municipal	25 000,00		25 000,00	0072 - Parcours Interactif Legend R	27 198,00		27 198,00
0070 - Réorption d'une friche commerciale	350 000,00		350 000,00	Total recettes opérations d'investissement	373 039,00	83 000,00	456 039,00
0071 - Installation d'un Skate-Park	68 120,00		68 120,00	Total recettes d'ordre	168 954,74		168 954,74
0072 - Parcours Interactif Legend R	21 000,00		21 000,00	Total recettes d'investissement	1 294 575,52	83 000,00	1 377 575,52
Total dépenses opérations d'investissement	639 120,00	45 000,00	684 120,00				
Total dépenses d'ordre (travaux en régie)	20 000,00		20 000,00				
Total dépenses d'investissement	1 288 275,52	89 300,00	1 377 575,52				

Délibération budget primitif 2025 commune (p 63 à 65)

▶ Lotissement BP 2025 P.66 à P.72

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
002 - Déficit de fonctionnement reporté	127 367,43	127 367,43	0,00	100	112 367,43	112 367,43	0,00	100	97 367,43		97 367,43	-13,3
Total dépenses réelles	127 367,43	127 367,43	0,00	100	112 367,43	112 367,43	0,00	100	97 367,43		97 367,43	-13,3
Total dépenses d'ordre	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12		103 695,12	0,0
Total dépenses de fonctionnement	231 062,55	231 062,55	0,00	100	216 062,55	216 062,55	0,00	100	201 062,55		201 062,55	-4,3

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
76 - Produits des services, denrées et ventes	23 017,19	23 017,19			23 017,19	23 017,19			23 017,19		23 017,19	0,0
75 - Autres produits de gestion courante		15 000,00	-15 000,00		80 350,24	15 000,00	74 350,24	10	74 350,24		74 350,24	-16,8
77 - Produits spécifiques	104 350,24		104 350,24									
Total recettes réelles	127 367,43	15 000,00	112 367,43	11	112 367,43	15 000,00	97 367,43	13	97 367,43		97 367,43	-13,3
Total recettes d'ordre	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12		103 695,12	0,0
Total recettes de fonctionnement	231 062,55	118 695,12	112 367,43	51	216 062,55	118 695,12	97 367,43	54	201 062,55		201 062,55	-4,3

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		-112 367,43	112 367,43			-97 367,43	97 367,43	10	0,00		0,00	0,00

▶ Lotissement BP 2025

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses d'ordre	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12		103 695,12	0,0
Total dépenses d'investissement	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12		103 695,12	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes d'ordre	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12		103 695,12	0,0
Total recettes d'investissement	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12	103 695,12	0,00	100	103 695,12		103 695,12	0,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement												

Délibération de vote du budget primitif 2025 Lotissement (P.66-P.72)

Examen et vote du budget primitif 2025 : Budget principal Commune

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

<i>Vue d'ensemble du fonctionnement</i>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	2 934 879.00		2 934 879.00
011 - Charges à caractère général	485 800.00		485 800.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	177 000.00		177 000.00
61 - SERVICES EXTERIEURS	185 000.00		185 000.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	109 800.00		109 800.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 000,00		14 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 220 000.00		1 220 000.00

62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 000.00		40 000.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	30 000,00		30 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 150 000.00		1 150 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	808 324.24		808 324.24
66 - Charges financières	31 000.00		31 000.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaire	800.00		800.00
Total dépenses réelles	2 545 924.24		2 545 924.24
Total dépenses d'ordre	388 954.76		388 954.76
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	2 934 879.00		2 934 879.00
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	194 200.00		194 200.00
73 - Impôts et taxes	170 413.00		170 413.00
731- Impositions directes	1 819 172.00		1 819 172.00
74 – Dotations et participations	574 894.00		574 894.00
75 - Autres produits de gestion courante	132 200.00		132 200.00
013 - Atténuations de charges	24 000.00		24 000.00
Total recettes réelles	2 914 879.00		2 914 879.00
Total recettes d'ordre	20 000,00		20 000,00
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	1 288 275.52	89 300.00	1 377 575.52
001 – Déficit d'investissement reporté	18 006.66		18 006.66
16 - Emprunts et dettes assimilés	254 000.00		254 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	10 000.00	34 300.00	44 300.00
204 – Subventions d'équipement versées	6 000.00		6 000.00
21 - Immobilisations corporelles	341 148.86	10 000.00	351 148.86
Total dépenses réelles hors opérations	629 155.52	44 300.00	673 455.52
0061 – Restauration de l'église	100 000.00		100 000.00
0063 – Travaux sur bâtiments communaux	70 000.00		70 000.00
0064 – Acquisition et Installation mobile-homes	5 000.00	45 000.00	50 000.00
0068 – Aménagement du camping municipal	25 000.00		25 000.00
0070 – Résorption d'une friche commerciale	350 000.00		350 000.00
0071 – Installation d'un Skate-Park	68 120.00		68 120.00
0072 – Parcours interactif Légend R	21 000.00		21 000.00
Total dépenses opérations d'investissements	639 120.00	45 000.00	684 120.00
Total dépenses d'ordre	20 000.00		20 000.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	1 294 575.52	83 000.00	1 377 575.52
024 – Produits des cessions d'immobilisations	56 350.00		56 350.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	439 687.76		439 687.76

13 – Subventions d’investissement reçues	35 544.00		35 544.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000.00		1 000.00
Total recettes réelles hors opérations	532 581.76		532 581.76
0061 – Restauration de l’église	19 000.00	45 000.00	64 000.00
0068 – Aménagement du camping municipal	26 841.00		26 841.00
0070 – Résorption d’une friche commerciale	300 000.00		300 000.00
0071 – Installation d’un Skate-Park		38 000.00	38 000.00
0072 – Parcours Interactif Légend’R	27 198.00		27 198.00
0073 – Travaux Stade Jacques Papineau			
Total recettes opérations d’investissements	373 039.00	83 000.00	456 039.00
Total recettes d’ordre	388 954.76		388 954.76

Madame Karine Vadier-Chauvineau demande quelle est la raison de la forte augmentation du compte 6413 : Personnel non titulaire sur la prévision 2025 en dépenses de la section de fonctionnement. Monsieur le Maire rappelle que nous avons choisi de moins sous-traiter les emplois de personnels contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion de la Vienne et donc le compte 6218 : autres personnels extérieurs se voit réduit dans la même proportion.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025, section de fonctionnement et section d’investissement telles que présentées ci-dessus à 5 abstentions, 0 voix contre et 17 voix pour.

Vote du budget primitif 2025 Service Lotissement Lusignan.

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

Budget annexe Lotissement			
BP 2025			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	201 062.55		201 062.55
002 - Déficit de fonctionnement reporté	97 367.43		97 367.43
Total dépenses réelles	97 367.43		97 367.43
Total dépenses d'ordre	103 695.12		103 695.12
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	201 062.55		201 062.55
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	23 017.19		23 017.19
75 – Autres produits de gestion courante	74 350.24		74 350.24
Total recettes réelles	97 367.43		97 367.43
Total recettes d'ordre	103 695.12		103 695.12

Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	103 695.12		103 695.12
Total dépenses réelles hors opérations			
Total dépenses d'ordre	103 695.12		103 695.12
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	103 695.12		103 695.12
Total recettes réelles hors opérations			
Total recettes d'ordre	103 695.12		103 695.12

Madame Anne Braconnier-Gatard demande pourquoi deux lignes portant le même numéro de compte et le même montant de stock sont présentes au budget de la section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que la maquette budgétaire a changé entre 2023 et 2024 (passage à la M57) ce qui crée quelques modifications de sous comptes.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 « Service Lotissement Lusignan, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération fixant les modalités du reversement des salaires par le Centre Communal d'Action Social de Lusignan à la Commune de Lusignan, des agents intervenant à la Résidence Autonomie du Val de Vonne.

Madame Claudine Vaillant, Vice-Présidente du CCAS et 1^{ère} Adjointe au Maire présente cette délibération et indique qu'il y a lieu de fixer par délibération concordante entre la commune et le CCAS les modalités du reversement de la partie salaires supportés par la commune de Lusignan pour des agents intervenant à la Résidence Autonomie du val de Vonne.

Madame Claudine Vaillant rappelle que les agents qui interviennent à la Résidence Autonomie du Val de Vonne sont employés par la Commune de Lusignan. Depuis la construction de la Résidence du Val de Vonne, le budget du CCAS prend en charges et en recettes le fonctionnement de cette résidence.

A ce titre il y a lieu que le budget du CCAS reverse à la commune une partie des salaires des agents intervenant à la Résidence et également une partie des salaires de l'administration et de la direction de l'établissement.

Sur appel de versement de la commune avec justificatif détaillé des charges de personnels réglées, le CCAS verse dans la mesure des possibilités budgétaires et de trésorerie plusieurs fois dans l'exercice donné, généralement 5 versements le montant de remboursement des charges de personnels au budget principal de la Commune de Lusignan.

La dépense au CCAS s'effectue au compte de fonctionnement N° 6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement.

La recette à la commune est constatée au compte de fonctionnement N° 70843 : Aux budgets annexe (CCAS).

Le montant en dépense et en recette de fonctionnement est fixé par le budget primitif de chaque année sur le budget principal commune en recette et sur le budget du CCAS en dépense. Cette délibération doit donc être concordante entre la collectivité et son établissement public.

Pour l'exercice 2025, cette somme a été fixée à 160 000 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce principe de reversement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir.

Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES 100% Poitou-vert pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-I et R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché (SOREGIES 100% Poitou-vert) de la SAEML SOREGIES, et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES 100% Poitou-vert applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES 100% Poitou-vert

Présentation du règlement intérieur du Camping Municipal de Vauchiron

Monsieur Didier Morel, Adjoint au Maire en charge du Camping Municipal de Vauchiron présente ce dossier :

Il rappelle que le Camping Municipal de Vauchiron connaît une fréquentation croissante avec plus de dix mille nuitées sur les 5 mois d'ouverture de mai à septembre. A ce titre afin d'assurer la sécurité, le bien vivre ensemble et la pérennité des installations, il y a lieu de revoir et compléter le règlement intérieur des installations.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Conseil Municipal compétence pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques ;

Vu l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la gestion des équipements communaux ;

Considérant que le règlement intérieur du Camping Municipal de Vauchiron vise à informer les utilisateurs des conditions d'admission, d'installation, de tarification, de la gestion des animaux, de la circulation des véhicules et des visiteurs, de la vie commune, de la gestion des déchets, des nuisances sonores, de la gestion des effets personnels, de la prévention des risques et des termes d'application du règlement intérieur.

Monsieur Didier Morel détaille les 8 points développés dans le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés le présent règlement intérieur du Camping Municipal de Vauchiron et autorise le Maire à intervenir.

Tarifs de location de linge de lit et d'utilisation d'un sèche-linge pour le camping municipal de Vauchiron

Monsieur Didier Morel, Adjoint au maire en charge du site de Vauchiron explique qu'à la demande de plusieurs clients des hébergements de loisirs (mobile-homes, pod's, tentes lodges) du camping municipal il est nécessaire de fixer un tarif de location de linge de lit et un tarif d'utilisation d'un sèche-linge.

Monsieur Morel précise que ces nouveaux services seront opérationnels à compter de l'ouverture du camping le 1^{er} mai 2025.

Les tarifs sont proposés de la façon suivante :

Linge de lit :

Pour les grands lits : le kit complet : 8 € par séjour
Pour les petits lits : Le kit complet : 6 € par séjour

Sèche-linge : 4 € par cycle de séchage
Machine à laver : 4 € par cycle de lavage

Opération groupée machine à laver + sèche-linge : 7 €

Ces tarifs seront intégrés aux tarifs de la saison estivale 2025 soit du 1^{er} mai au 14 septembre 2025.

Après délibération le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'ensemble des tarifs proposés et autorise Monsieur le Maire à intervenir.

Acquisition d'un désherbeur mécanique à destination du service technique espaces verts

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Cap motoculture domiciliée à Vivonne pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique de marque DMC pour un montant de 3 677.00 € HT soit 4 412.40 € TTC.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette acquisition sont inscrits en section d'investissement sur le budget 2025.

M. Alain Sèvre demande quelles sont les fonctions de ce matériel.

M. le Maire répond que cette machine permettra de venir gratter la mousse des trottoirs.

M. Éric Chapelle indique qu'il est favorable à l'amélioration des conditions de travail des agents et rappelle que nous avons acheté un matériel similaire il y a plusieurs années.

M. le Maire indique que la machine précédemment achetée sert plus au niveau des caniveaux de voirie.

M. Chapelle indique que la première machine a été achetée à Lusagri et que celle-ci est en cours d'acquisition auprès de Cap-Motoculture.

Monsieur le Maire répond que les agents techniques ont essayé des machines, nous avons consulté différents fournisseurs et ils ont fait leur choix. Nous avons une partie du matériel chez Lusagri et une autre partie chez Cap Motoculture.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce devis et autorise le Maire à le signer.

Questions diverses

Monsieur le Maire tenait à faire un point sur la gestion du Sivos.

Le Sivos a pris un certain nombre de décisions lors du Conseil syndical du 26 mars, tout d'abord le vote du budget avec une augmentation de 12% de la participation des communes afin que le Sivos se rétablisse dans son épargne.

M. le Maire indique que le résultat du Sivos pour 2024 est à moins 37 097 €, il rappelle que le Sivos rembourse en emprunt 70 000 € et que logiquement le résultat doit couvrir le remboursement des emprunts ce qui n'est pas le cas.

Nous avons la chance d'avoir un Sivos qui est peu endetté et la chance d'avoir quelques réserves que nous grignotons petit à petit. La nécessité aurait été 15 % d'augmentation, les 12% permettent juste l'équilibre.

La deuxième délibération prise est de restituer la compétence bâtiment : construction, entretien, charges de fluides à chacune des communes.

Pour la commune de Lusignan cela représente 42 500 € fléchés pour l'investissement. Le fait est clair les finances du Sivos ne nous permettent plus d'investir.

Monsieur le Maire rappelle que les syndicats n'ouvrent pas droit à certaines subventions ; alors que la commune a cette possibilité.

Nous avons un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette délibération, si le conseil ne se prononce pas ceci est considéré comme un refus ; autres conditions : 2/3 des communes qui représentent 50% de la population (précisions de M. Jacky Michaud).

A l'issue des 3 mois, un nouveau conseil syndical se réunira en juin qui en fonction des résultats, entérinera la décision.

Aujourd'hui se pose la question du devenir de nos écoles et du Sivos.

Il rappelle qu'en 2021 il avait été proposé la fermeture d'une classe élémentaire, l'équipe enseignante et l'Education Nationale ont proposé de fermer plutôt une classe de maternelle, il s'est passé que l'année d'après il restait plus d'élèves en maternelle que pouvait en contenir 2 classes. Il a été pris la décision de créer dans l'école élémentaire une classe grande section de maternelle/CP.

Et pour faire fonctionner cette classe à deux niveaux, il a été demandé la présence d'une ATSEM, qui est une charge supplémentaire pour le Sivos ; nous avons accepté la situation pour une organisation conforme à la politique de l'éducation nationale.

Pour la rentrée 2025, il semblerait qu'une classe élémentaire va fermer, donc il va rester 5 classes élémentaires plus la classe ULIS et 2 classes sur l'école maternelle. La prévision du nombre d'élèves à la rentrée 2025 en maternelle est de 53 à 55 élèves.

M. le Maire lors de la rencontre avec le DASEN a évoqué les difficultés du Sivos et a informé que le Sivos ne souhaitait plus assumer la charge d'une ATSEM en grande section/CP et donc d'arrêter le mixage d'une classe grande section/CP.

A l'école élémentaire, l'effectif attendu à la rentrée 2025 est de 103 à 108 élèves avec le dispositif ULIS (5 enfants).

Nous avons également travaillé avec le DASEN, le Préfet, Grand Poitiers, sur la partie mobilité, transport et la partie analyse des chiffres avec les services financiers de Grand Poitiers et l'opérateur Elyx que nous avons choisi pour nous accompagner dans ces demandes de projections de nos écoles.

M. le Maire rappelle qu'une baisse d'effectif entraîne une baisse des recettes mais pas forcément une baisse de charges.

M. le Maire dit être dans la réflexion de convoquer les deux Conseils d'écoles pour annoncer la fusion des deux écoles, en précisant qu'il s'agit d'une fusion administrative, de mettre en place la procédure pour mettre en place une seule école à Lusignan.

Le retour de la compétence bâtiminaire va permettre de lancer tout de suite un programme de travaux et d'un ajout de bâtiment pour accueillir la maternelle sur un seul site et éventuellement l'arrivée de classes complémentaires d'autres communes. Le résultat du travail avec Elyx sera connu d'ici quelques semaines. La rentrée 2025 devrait connaître l'annonce des regroupements.

M. Christian Chaintré indique que le cabinet Elyx devait rendre sa copie en février, M. le Maire répond que les échanges ont lieu avec ce cabinet pour élaborer un schéma complet pour les écoles.

M. le Maire rappelle que la reprise des bâtiments a un effet sur le budget de la commune au niveau de la section d'investissement, il faudra également regarder ce que deviendra le Sivos : démantèlement, associations de communes, tout est possible aujourd'hui, regarder la notion de solidarité avec les autres communes. Tout cela sont des sujets évoqués lors des débats avec l'ensemble des élus du SIVOS.

M. Jean-Louis DURAND indique que la dernière tentative de fusion d'écoles n'a pas donné beaucoup d'assentiments de la part des parents ; sur le Sivos et son fonctionnement, j'ai été interpellé par la décision du Sivos d'autoriser la commune à employer deux personnes pour coordonner l'aide aux devoirs. M. Durand indique que peu d'élèves sont concernés par le dispositif, ce sont des bénévoles qui assurent le travail d'aide aux devoirs alors à son avis il n'y a pas ce besoin de coordination.

M. le Maire répond que la démarche a été de demander aux enseignants quels étaient les besoins dans le soutien aux devoirs et comment la mairie pouvait aider sachant qu'en face il était clair que le Sivos ne voulait pas mettre de moyens complémentaires. Après discussion avec les autres maires, Lusignan a fait la proposition d'apporter une aide financière pour ce suivi ce qui existe qu'à Lusignan.

Un agent du Sivos assure le suivi de la bibliothèque et coordonne le dispositif. Nécessité d'avoir un lien entre le Sivos, les élèves, les parents et les enseignants.

Cet agent est en arrêt maladie depuis maintenant 18 ou 24 mois. Il n'y avait donc plus personne pour assurer cette coordination.

M. le Maire a décidé de prendre en charge cette coordination sur les deux séances d'une heure et demie uniquement pour l'aide aux devoirs. M. le Maire rappelle qu'il y a les bénévoles, l'équipe enseignante et la coordination des enfants.

M. Michaud indique qu'il y a bien besoin d'une coordination, coordination qui est très limitée, exemple : parfois il y a des enfants absents, personne nous informe, nous avons donc des bénévoles qui se déplacent et qui n'ont pas d'enfant en face d'eux. C'est un problème de respect pour les personnes.

Il y a également besoin d'apporter un soutien aux bénévoles, nous avons des équipes enseignantes qui bougent et parfois dans les premières années n'avaient pas bien jugé l'opération.

Nous avons une participation différente en fonction des enseignants, nous notons une amélioration des relations, ensuite un troisième travail nécessaire le lien avec les parents, qui confient leurs enfants à des bénévoles. Nous avons mis en place 2 réunions par année scolaire pour les rencontres entre les parents d'élèves et les bénévoles.

Nous avons aujourd'hui entre 8 et 10 enfants qui participent aux séances du lundi et du jeudi. C'est un soutien qui est individuel pour des enfants en réelles difficultés. Monsieur Durand remercie de ces précisions, il estime qu'il y a des fonctions dans ce que décrit M. Michaud qui pourraient être prises en charge différemment par des professionnels en sachant que ce n'est pas facile de recruter quelqu'un avec de tels horaires. M. Durand ne met pas en cause l'action des bénévoles.

M. Michaud précise qu'à 16h00 les enfants sortent de cours, de 16h00 à 16h15 ils prennent un goûter avant de rejoindre à 16h15 l'aide aux devoirs, et c'est à ce moment-là que les bénévoles interviennent. Ce qui n'était pas le cas l'année dernière puisque c'était les bénévoles qui assuraient le goûter.

A 17h00, 17h15, la coordinatrice accompagne les enfants à la grille de l'école et les parents reprennent en charge les enfants.

M. Michaud ajoute que dans la campagne électorale de 2020, le système était annoncé sur des opérations intergénérationnelles et du bénévolat, nous appliquons un programme annoncé.

Au bout de cinq années de fonctionnement, l'aide aux devoirs a apporté des améliorations qui sont reconnues par les enseignants. Le temps des devoirs en famille est souvent un temps conflictuel.

M. Jean-Louis Durand reste septique pour le personnel de plus qui intervient à la charge de la mairie.

M. Chaintré fait part de l'assemblée générale de la Maison Pour Tous (M. P. T.), avec la présentation de la structure qu'il connaissait peu. M. Chaintré rapporte qu'il a été surpris par le champ très large des actions menées.

Travail en partenariat avec l'épicerie solidaire Arc-en-Ciel, aide ou soutien aux familles en difficulté. Madame Claudine Vaillant ajoute des exemples d'animations dans le cadre de l'épicerie solidaire où à chaque séance la MPT est présente.

Monsieur Christian Chaintré reprend et indique : Escap Ado, le Conseil Municipal des Jeunes, la ludothèque, un centre de loisirs à Coulombiers, des opérations festives, « ce sont des gens solides, investis et sérieux ».

Le budget annuel de cette association est de 434 748 €, la participation des communes représente pour l'abondement à 3 € par habitant 1,84% du budget, en rapport au champ d'actions déployé c'est très peu.

M. Chaintré rappelle que le budget, que le fonctionnement est suivi par un commissaire aux comptes indépendant. M. Chaintré se dit surpris de l'étendue de leurs actions. Ceci pour éclairer le Conseil Municipal avec des éléments précis.

M. Michaud indique que cette association a connu cette année une forte évolution, dû à l'intégration du secteur enfance Jeunesse précédemment géré par Grand Poitiers. Le budget va passer de 400 000 € à 900 000 € avec un fonds de roulement de 3 mois qu'il estime satisfaisant.

Beaucoup de bénévoles investis sont administrateurs et il y a bien sûr des professionnels. Nous aurions préféré que cela démarre par une structure d'Espace de vie sociale avant d'évoluer vers le statut de Centre socio-culturel, la CAF en a décidé autrement. C'est le seul bémol que je mettrais sur cette structure.

Monsieur Jacky Michaud ajoute que cette association propose des services essentiels sur l'ensemble du territoire de l'ancien Pays Mélusin.

ESCAP ADO à Lusignan est très important, il faut surtout faire attention que le service ne migre pas vers une autre commune. Il serait nécessaire de s'intéresser à leurs conditions d'accueil.

M. Chaintré indique que le projet 2025-2028 a été validé sans souci. Il ajoute que l'espace de l'ancien Pays Mélusin un est territoire pertinent qui favorise les relations entre les communes.

M. Jacky Michaud indique que les actions de cette structure sont aujourd'hui axées sur le service à la population.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour M. le Maire lève la séance à 22h15.